

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1118937/CAN600601/2604608 /
Date : 07/08/2026
Contact : SODRICH Manon

GROUPE PARERA
35 Rue Motta Di Livenza
32600 L'ISLE-JOURDAIN

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
ORANGE UCI AURA 654 cours du 3e millénaire 69800 SAINT-PRIEST CEDEX

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conforme à la PI du 7/08/2026 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENIT Le 24/08/2026 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
15220 ST MAMET LA SALVETAT - RD32.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	67		m. d'alvéole	134	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Création d'un point d'accès client au réseau fibre optique						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 07/09/2026						
Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 32

Demande de: PARERA

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): ST MAMET LA SALVETAT

Lieu-dit : Rue des tilleuls

Le 24 août 2026, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Madame Manon SODRICH représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
32	Cat 3	Du PR21+095 Au PR21+162	D	TT						67m	Sous trottoir Schéma 10
		Au PR21+162	D	TT						1x1m	Pose d'une chambre LIC Sous trottoir Schéma 10

* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

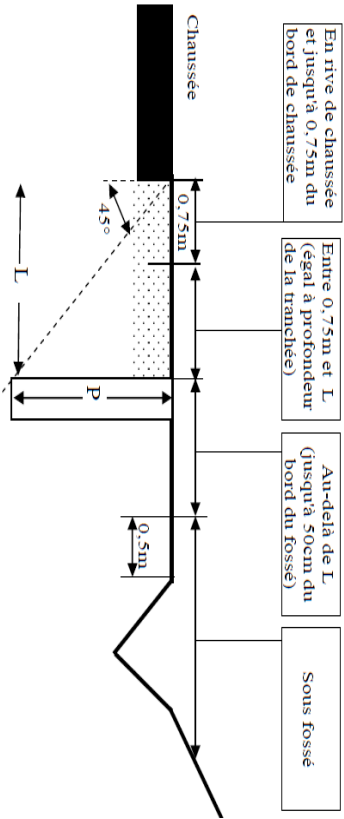
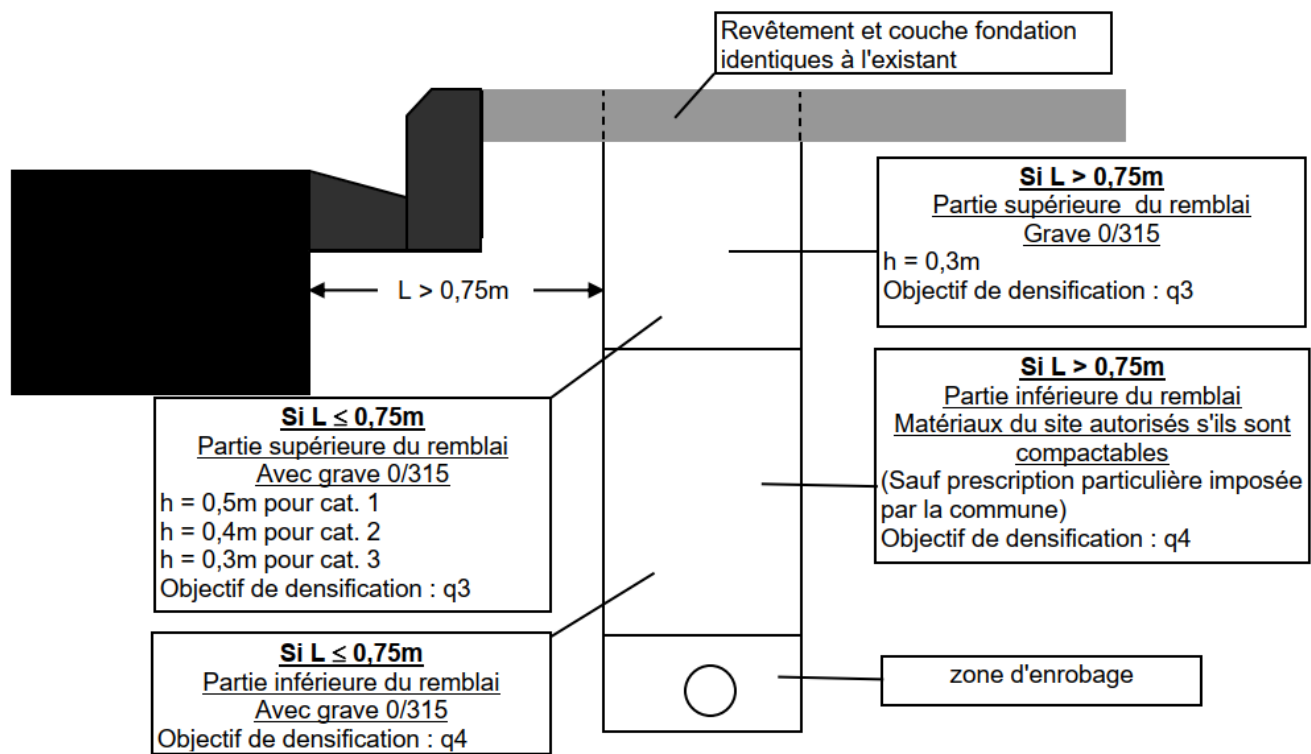


Schéma n°10 sous trottoir ou sous accotement revêtu RD catégories 1, 2 et 3



MAIRIE ST MAMET LA SALVETAT

ST MAMET LA SALVETAT, le

Le Maire de la Commune de ST MAMET LA
SALVETAT

à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

**DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE
AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE**

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur : PARERA

Voies concernées : Route départementale n°

Commune(s) : ST MAMET LA SALVETAT : Rue des tilleuls

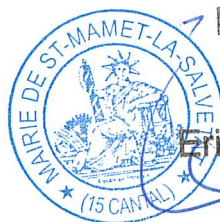
Description des travaux : Travaux pour la fibre

Prescriptions proposées :

- Création d'une artère fibre conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : **Favorable** - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de ST MAMET LA SALVETAT



Le Maire

Eric FEVRIER